



# COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Épée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : [contact@college-st-regis.fr](mailto:contact@college-st-regis.fr)

## LE PUY-DU-FOU et LA ROCHELLE

Le Puy-en-Velay, 18 octobre 2022

Madame, Monsieur, Chers parents,

Un séjour éducatif et culturel est proposé aux élèves de 6<sup>ème</sup> du 13 au 17 juin 2023.

Ainsi, nos collégiens pourront découvrir :

- La Rochelle, son histoire, l'aquarium et les tours portuaires grâce à une visite guidée ;
- la Vendée au travers du Grand Parc du Puy-du-Fou. Un voyage dans le temps mènera nos élèves du Stadium Gallo-Romain aux Guerres de Vendée, en passant par l'époque des Mousquetaires de Richelieu.

Le vendredi 16 juin en soirée, le groupe assistera à la Cinéscénie du Puy-du-Fou qui retrace 700 ans d'histoire vendéenne et d'histoire de France.

L'hébergement se fera dans les dépendances du Château de la Flocellière.

Le coût du voyage (transport en car, hébergement, visites) **devrait être d'environ 350€, le montant dépendant du nombre de participants au voyage. Notre association de parents, qui vient de tenir son Assemblée Générale, a décidé d'apporter cette année une aide exceptionnelle de 30€ par élève participant à ce séjour.** Ce montant viendra en déduction du coût réel du voyage que nous indiquerons ultérieurement, lorsque nous aurons clôturé les inscriptions. Nous vous invitons aussi à vous renseigner auprès de la mairie de votre domicile ou de votre comité d'entreprise pour l'obtention d'autres aides.

- **Date du séjour** : Du **mardi 13 juin 2023** (départ à 7h00) au **samedi 17 juin 2023** (arrivée vers 20h)
- **Formalités** : Il est obligatoire d'être muni d'une **carte d'identité ou d'un passeport**

Pour faciliter l'organisation de ce séjour, la demande d'inscription ci-jointe doit être retournée au professeur principal pour **le mercredi 9 novembre** accompagnée d'un premier versement d'un montant de **120€** (vous pouvez indiquer au besoin la date d'encaissement au dos du chèque). Le 2<sup>ème</sup> acompte aura lieu au mois de février, et le solde du séjour en avril 2023.

Nous nous permettons de rappeler que la mauvaise conduite d'un élève au sein de notre établissement peut entraîner des sanctions qui le priveront de voyage.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, à nos respectueuses salutations.

L'équipe pédagogique

---

### COUPON A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL POUR LE 09/11/2022

Madame, Monsieur..... autorisons  
notre fils / notre fille ..... à participer au voyage au Puy-du-Fou du 13 au 17 juin 2023

Nous versons un acompte de 120€ : - en espèces\*

- par chèque à l'ordre du Collège St Régis - St Michel\*

**Le 1er acompte est non remboursable en cas de désistement (sauf cas de force majeure)**

A....., Le..... Signature des Parents :